

Fonds d'aides du SE60 pour la Rénovation Énergétique

Levier financier et technique, cet outil de financement sur fonds propres du SE60 permet aux communes, depuis 2017, de réaliser des travaux de rénovation énergétique, portant principalement sur l'isolation des bâtiments, le remplacement des équipements techniques et consommateurs d'énergie par des systèmes plus performants.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, renforcée par la loi énergie climat de 2019, affiche un objectif de réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire de 40% en 2030 et 60% en 2050.

Dans ce contexte, le SE60 apporte aux collectivités un soutien financier concret à la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique.

Ouverte aux collectivités adhérentes au suivi énergétique, l'aide est complémentaire aux autres financements mobilisables par les collectivités.

L'aide est évaluée selon l'ambition énergétique du projet de rénovation (isolation des parois, systèmes de chauffage, ventilation, régulation et éclairage) **et est plafonnée à 50 000 €/projet.**

CONTACT

Jean-Baptiste
VAUCLIN

Pôle Énergie

Chargé d'opérations Energie

03 44 48 76 31

06 45 72 66 61

jb.vauclin@se60.fr